

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 24 02 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 24 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 19 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
de LAURENS Vincent	P			
BLANCHARD Martine			E	Sylvie FEREMANS
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène	P			
DESPORTES Jean-Pierre		A		
LE BARON Dominique	P			
MICHEL Yohann			E	
LE CLANCHE Fanny			E	Sylvain CANARD
MICHEL Cassandre	P			
SOLVE Sébastien	P			
MONIER Véronique			E	Cassandre MICHEL
HOULETTE Aurélien	P			
LECLERC Romain	P			
SELLEM Chantal			E	Hélène CUMANT
DAIRIN Delphine	P			

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 11 – puis 12

Nombre de conseillers votants : 14 – puis 16

PREAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance.

Ordre du jour

Délibérations

- CNAS résiliation des comptes retraités
- Fongibilité des crédits
- Budget annexe : Compte financier unique 2024
- Budget annexe : Affectation du résultat
- Budget annexe : Budget Primitif
- Vote des taux d'imposition
- Budget Principal : Compte financier unique 2024
- Budget Principal : Affectation du résultat
- Choix des investissements
- Budget Principal : Budget Primitif

Informations diverses,

Questions diverses.

Compte-rendu du conseil du 4 février 2025

Le compte-rendu a été diffusé

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 14
-----------------------	-------------------	----------------------

Décisions prises dans le cadre des délégations (depuis le 4 février 2025)

- Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans pour un montant de 1500 € - renouvellement du bail du logement de la gendarmerie pour 6 ans, loyer de 8 358.82 € cette année.
- Délivrance de concessions - 250 € pour 1
- Autoriser le renouvellement d'adhésion aux associations dont la commune est membre - Adhésion UAMC, Association des Maires de France, CNVVF (ville fleurie)